



Défendre un service public de proximité et accessible à tous

Dans une démarche d'un service public proche de ses concitoyens, la ville de Brest accompagne les habitants pour l'accomplissement de leurs démarches. Elle les informe et les oriente en les accueillant en mairie centrale mais aussi dans sept mairies de quartiers où l'ensemble des services administratifs sont disponibles.

Chaque jour les agents de la collectivité assurent des prestations administratives (démarches d'état-civil, actes liés aux naissances, décès, cartes d'identité et passeports, inscriptions et abonnements aux services municipaux...). Ils apportent aussi des informations sur les services de la collectivité et orientent les usagers vers les bons interlocuteurs.

En complément de cet accueil physique, la ville de Brest a mis en place en 2013 une plate-forme téléphonique (02 98 00 80 80). Disposant d'une large amplitude horaire, elle apporte une réponse immédiate à un grand nombre de questions posées par les usagers. Un projet d'accueil multicanal est à l'étude : il aura pour objectif de simplifier encore les démarches des usagers et d'apporter davantage d'efficacité dans leur traitement quel que soit le canal utilisé (guichet, téléphone, courrier, mail). Enfin, avec un accès 24h/24 et 7j/7, les usagers vont pouvoir accomplir différentes démarches et accéder à des services en ligne sans avoir à se déplacer grâce aux pages e-services de la nouvelle version du site brest.fr.

Offrir un service public accessible suppose aussi des contacts étroits avec les habitants. Attentifs à la qualité de l'espace public et au cadre de vie, des agents de proximité sont à l'écoute des habitants et de leurs demandes dans chacune des sept mairies de quartier. Les mairies de quartier organisent aussi également des visites de quartier et des « diagnostics en marchant » ou encore des rencontres sur le terrain entre les habitants et les adjoints de quartier sur des problématiques particuliers, des projets d'urbanisme, des initiatives citoyennes et associatives, des nuisances, etc.

Dans le domaine du numérique, la ville de Brest et Brest métropole développent une politique publique pour favoriser l'appropriation des usages du numérique par tous. A travers un réseau de points d'accès publics à internet (PAPI), le projet internet et habitat social qui permet une connexion à internet à un 1,10 euro par mois et par logement, l'accompagnement de projets et des espaces collaboratifs... Cette politique veut aider les personnes isolées ou en difficulté sociale et qui peuvent se sentir écartés par le développement du numérique.

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

<div class="g-recaptcha" data-
Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site_sitekey="6Lf7uagUAAAAACavhJ7prlpwfAO2KTfEBx4LRjQF"></div>

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30